

INTRODUCTION A CERTAINS ASPECTS MECONNUS DU DECALOGUE

(liens de connexités et diversité sémantique)

Résumé antérieur

I - Dieu se révèle à Moïse. Mais refuse dans l'immédiat de se définir. Il annonce qu'il ne le fera que plus tard et se contente seulement de préciser que, tout en étant bien le dieu qui avait communiqué avec les patriarches, il lui faut savoir que ceux-ci n'en avaient pas eu, pour autant une claire et exacte conception.

II - Dans une lecture complémentaire à celle traditionnellement connue, les prodiges des plaies et de la traversée de la mer rouge avaient non seulement la finalité de permettre à la cohorte de s'extraire d'Egypte vers le Sinaï, mais, tout autant, de mettre à bas toutes les formes existantes de croyances en des forces divines qui seraient autres et autonomes, quelles soient attribuées à des éléments visibles naturels, ou à ceux non visibles. Ainsi le texte recherche-t-il à nous préparer au libellé de la première parole dite « premier commandement » afin que le peuple du Sinaï, ainsi que nous même, puissions mieux en appréhender la dimension.

**III – Le premier verset nous rappelle que c'est l'Eternel qui possède toutes les forces surnaturelles (tous les « élohim ») qu'on puisse possiblement concevoir. Aussi la sortie d'Egypte constitue -t-elle une extraction non seulement physique, mais tout autant d'un asservissement psychologique et cultuel, dans une naissance que j'ai comparée à une délivrance « obstétricale » d'une nation. Les lévites seront chargés de désintoxiquer le peuple de ses superstitions et de l'éduquer. Ce dogme d'unicité divine absolue sera doublement repris et proclamé dans le deutéronome
D'abord dans le credo du « chéma », puis dans le cantique final de Haazinou.**

IV– Le deuxième commandement comporte deux thèmes totalement distincts et à scinder car abusivement amalgamés. Le premier thème insiste, quant au monothéisme, sur l'interdit de se fourvoyer vers des superstitions ou des idoles , l'Eternel étant l'exclusif créateur et le seul dirigeant de l'intégralité de cet univers (Kana signifie exclusif et en rien ne signifie « jaloux »)

**V– Le deuxième thème rappelle que parce que Dieu est juste, il est justicier. Point d'impunité pour toute maltraitance infantile cruelle, prise en exemple, ni pour toutes autres exactions tout autant inadmissibles. Certains chapitres sur les comportements des patriarches nous y préparaient déjà. Mais cette sanction est relative car asymétrique :
Si Dieu exerce sa bienfaisance, au delà du mérite, de mille et une façons, envers ceux qui lui sont respectueux, ce n'est que sur un registre proportionnellement bien atténué qu'il sévit.**

ASPECTS PEU CONNUS OU MECONNUS DU TROISIEME COMMANDEMENT

(1ère partie - étude sémantique et nuances de polysémie)

PREAMBULE :

Nous avons vu précédemment que la justice divine amplifie son infinie bienveillance de mille et une façons à ceux qui suivent ses voies. Mais à l'inverse, qu'elle sanctionne les méfaits graves qui ne sauraient rester impunis, l'importance de sa bienveillance finissant toujours par supplanter la sanction une fois purgée. Mais cette clémence relative divine est -elle toujours acquise d'avance ? La réponse nuancée est alors celle-ci :

NON, dans un seul cas décrit dans les Tables, et par une sérieuse mise en garde préventive, il en est de certaines déviances qui ne peuvent faire l'objet d'un quelconque pardon et qui devront inéluctablement aboutir à une obligée sanction sans espoir ici illusoire de pardon

Le Troisième commandement interdit, en effet, d'instrumentaliser le Nom de Dieu, pris comme prétexte, pour en travestir et salir Sa réputation , que cela soit verbalement ou que cela soit par un inadmissible comportement valant contre-exemple à ne pas suivre.

C'est à dire de s'en prévaloir à des fins de quelconque malveillance. Ainsi, soit pour énoncer un dire affabulatoire et en faux, sous prétexte pris en couverture de son Nom. ou soit de chercher à institutionnaliser de fausses valeurs , alors qu'en rien conformes au message enjoint. En un mot :en instrumentaliser la Loi structurelle pour la dévoyer..

Or les vocables utilisés dans ce commandement ayant plusieurs sens, ils ouvrent, de ce fait, la voie à plusieurs lectures possibles et complémentaires. D'où la contrainte d'avoir à en préciser la sémantique.

Ces précisions abordées nous permettront ensuite de mieux cibler notre propos sur des récits antérieurs de la Genèse, **dont le lien de connexité d'avec ce commandement est passé en omerta , puisque nous verrons qu'il n'est en rien relevé par aucun commentaire traditionnel.**

Or ces passages de **toute connexité**, cherchaient justement, par des récits en rien fortuits, à nous y préparer, et voulaient ainsi, pédagogiquement nous sensibiliser au futur rédigé de ce futur commandement.

ETUDE PREALABLE A L'ABORD DES CONNEXITES :

Voici d'abord la traduction officielle retenue. (Le rabbin Zadok Kahn n'avait nulle autre possibilité que de faire un choix délicat parmi de multiples versions possibles mais toutes aussi recevables).

« *Tu n'invoqueras point (lo tissa NB1 éth NB2) le Nom (chem NB3) de l'Eternel ton Dieu
à l'appui du mensonge (chav NB4) car l'Eternel ne laisse pas impuni (lo yinaké NB5) celui
qui invoque son Nom pour le mensonge.* »

Maintenant, examinons différentes lectures de ce verset en ses multiples sens ou sous-entendus:

Premières variantes (s'il s'agit d'une adresse **individuelle** faite directe par Dieu)

« *Tu n'invoqueras point le Nom de l'Eternel ton Dieu à l'appui du mensonge » (Z. Kahn)
(si **eth** est utilisé, comme ici, en complément d'objet direct)*

Mais aussi :

« *Tu n'échafauderas pas du faux de malveillance, avec (eth = avec, donc en t'aidant du) Nom
de l'Eternel »
« *Tu ne te livreras pas (él vers) à de la désinformation sur le message divin..... »
« *Tu n'instrumentaliseras pas le Nom de l'Eternel vers de fausses finalités..... »
« *Tu n'utiliseras pas Dieu pour jurer un faux serment..... » (cas restrictif parfois retenu)
« *Tu n'invoqueras pas Dieu pour te couvrir d'un crime..... » etc.....*****

En cette première lecture directe d'entre Dieu et chacun, le prochain n'est pas directement impliqué par ce que pourrait faire son voisin

Deuxièmes variantes (**eth** utilisé en C.O. indirect avec une adresse **collective** faite par Dieu) :

- « **Tu ne toléreras point que le Nom de l'Eternel soit prétexté vers l'inexact** » (sous entendu par ton prochain) ou encore
« **Tu ne pardonneras point** (voir note sous Lo tissa) **que le Nom de l'Eternel soit pour le crime** »

En cette deuxième lecture, Dieu charge chacun de nous de ne pas être laxiste lorsqu'un de nos prochains tente, de par ses affabulations ou ses exactions, de salir le message du Sinaï, et travestir le judaïsme en ses fondements structurels

LA SEMANTIQUE DE CE TROISIEME COMMANDEMENT

I – (NB1) Les différents sens de **LO TISSA** .

Il signifie surtout « **porter** » mais avec de larges variantes, mais aussi et tantôt « **supporter** » .
C'est un vocable un peu passe-partout qui varie en fait beaucoup, en fonction du contexte.
Ainsi **lo tissa** peut signifier tout à la fois :

◆ SI L'ON RETIENT QUE LE PROPOS DE DIEU SERMONNE CHAQUE INDIVIDU SANS INTERMEDIAIRE

1°) par tes **paroles**

" **ne mets pas en élévation**" ou "**n'instrumentalise pas**" le Nom de Dieu

(ou "**ne t'en prévaux pas** " ou "**ne le déforme pas**" ou
"**ne le désinforme pas** " ou "**n'échafaude pas sur lui** " ou
"**ne l'évoque pas**" ou "**ne l'invoque pas**" ou "**ne jure pas**"
ou "**ne projette pas**")

2°) ou par ton **comportement**

" **ne discrédite pas**" le Nom, l'image à donner de Dieu

(**Dans un autre entretien nous en étudierons des récits illustratifs du Rouleau**)

◆ MAIS SI LE PROPOS EST UNE INJONCTION COMPORTEMENTALE DE PROCHAIN A PROCHAIN

1°) "**Tu ne supporteras pas que**" (le Nom de Dieu soit instrumentalisé etc...)
on retrouve par exemple ce sens dans:

(**Lévitique 7, 18**) concernant toute personne qui mangerait d'un sacrifice au 3ème jour
" Elle **supportera son péché** " (avona **tissa**)

Idem dans (**Nombres 5, 31**) concernant l'épouse objet de jalousie fondée
" Elle **supportera son péché** " (avona **tissa**)

2°) "**Tu ne pardonneras pas que**" (le Nom de Dieu soit instrumentalisé etc...)

Dans (**Genèse 18, 24**) Abraham , s'adressant à Dieu concernant les sodoméens
" Ne **pardonneras-tu** à cette contrée ? " (**Lo tissa** la makom ?)

Dans (**Exode 32, 32**) Moïse , s'adressant à Dieu concernant les fautes du veau d'or
" Ah ! Si tu voulais **pardonner** à leur faute ? " (im **tissa** kh'atam)

Là aussi, nous en étudierons plus loin des illustrations anticipées du Rouleau

II – (NB2) Les deux sens grammaticaux de la particule **ETH** .modifient, pour chacun d'eux, l'interlocuteur.

Elle peut introduire soit un complément d'objet direct soit un complément indirect (il signifie alors **AVEC**). D'où les deux options de lectures ci-dessus proposées.

III – (NB3) Le sens de **CHEM**

Pour comprendre avec plus de détails ce que le Rouleau entend par le « Nom » de Dieu, (**chem**) je renvoie à l'article ajlt qui lui est réservé.Lien : <http://ajlt.com/motdujour/11c02.pdf>

Succinctement : le respect du **CHEM** va bien au-delà de l'énoncé d'un simple Nom, mais concerne tout ce qui touche et contribue à la re-**Nom**-mée même de cette nouvelle religion instaurée au Sinaï et impose un respect absolu des valeurs **structurelles** à institutionnaliser dans ce nouveau peuple.

Rappel quant à l'échelle des valeurs judaïques à diffuser:

Il me semble important, pour tout juif, de bien comprendre et d'insister sur la distinction, bien nette à faire, d'entre les valeurs invariables du Judaïsme **structurel**, d'une part, (exemple : interdit de l'assassinat) et celles évolutives et contingentes du Judaïsme **conjoncturel** d'autre part (exemple : lois d'adoucissement sur l'esclavage) et d'en bien faire la distinction dans l'échelle des valeurs et de leur pérennité ou non, afin d'éviter toute ambiguïté),

LE Judaïsme STRUCTUREL est la partie invariable, le socle, le noyau éthique et le vecteur de ces valeurs à préserver , de ce **CHEM** . On peut le cerner *grosso modo* de **trois façons** :

I - Par un raisonnement basé, d'abord, sur le simple bon sens :

Toute loi dont l'inversion ne saurait être ordonnée comme à généraliser est déjà en soi une loi structurelle (Exemple : Peut-on ordonner à toute l'humanité de tuer chacun son prochain ? Evidemment non ! Donc. « **Tu ne tueras pas** » est de toute évidence une loi structurelle

II – Par le rappel des lois de moralité basique remontant à Noë (loi noahides)

Elles puisent dans les parachots Noah, Yithro, Aharé-moth Kédochim (récit sur Noë, le décalogue et Lévitique 18 à 20 sur les « abominations »)

Voici ce qu'en rappelle le dictionnaire encyclopédique du Judaïsme (édition CERF) écrit originellement aux USA avec le concours de **plus d'une centaine** de collaborateurs rabbins de tous bords, de théologiens ou de traducteurs chercheurs, dont du CNRS.

« Chrétiens et musulmans sont considérés par la plupart des autorités halakhiques comme ayant accepté les lois noahides »

Ces lois basiques dites noahides sont au nombre de **SEPT** (je les cite)

- ✓ **Justice civile** (le devoir d'en établir un système légal)
- ✓ **Interdiction du blasphème** (tout dire en faux sous prétendu couvert divin), ce qui constitue une reprise d'une partie de cet entretien actuel
- ✓ **Rejet de l'idolâtrie**
- ✓ **Tous les interdits sexuels** (répartis en quatre groupes 1°) les incestes, 2°) l'homosexualité 3°) la zoophilie 4°) l'adultère conjugal)
NB : Ces interdits sont consignés dans les chapitres 18 à 20 du Lévitique
- ✓ **Interdiction du meurtre**
- ✓ **Interdiction du vol**
- ✓ **Interdiction de manger une partie d'un animal vivant** (c'est à dire la cruauté bestiale sous toutes ses formes *TB Sanh 56a*)

III – Par ce qui, enfin, est synthétisé dans les grandes lignes du deutéronome.

C'est la finalité du 5ème livre de la Torah que de nous rappeler et d'insister justement sur **ces grandes valeurs fondamentales** que le peuple juif est censé promouvoir et véhiculer.

Sauf pour le peuple à faillir à sa mission Mais alors, avec, à la clé, une très sévère mise en garde prophétique de l'ouvrage quant aux conséquences

IV – Leur observance devant aboutir à une exemplarité.

Cette exemplarité est censée tirer les autres nations vers le haut et non, en se calquant sur des dérives environnantes, comme cela le fut déjà du temps cananéen puis mésopotamien puis gréco-romain puis médiéval où le peuple juif « caméléon » a régulièrement pris la couleur déviante des peuples de cohabitation. **Rappelons ce que disait le Rouleau de ces commandements:**

(Deutéronome 4 : 6)

**« Vous les garderez et vous les mettrez en pratique, car ce sera
« là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples
« qui entendront tous ces statuts et diront : Cette grande nation
« est le seul peuple sage et intelligent !**

NB :

*Malheureusement une très grande partie des hébreux (rois, prêtres) puis plus tard de certains pseudos « docteurs » du Talmud (dont partie de leurs inepties sera reprise ensuite même par le Zohar) a clairement **blasphémé** le nom de Dieu, durant des siècles, en renversant le message par des innombrables superstitions qui, soit restreignaient ou soit divisaient l'unité absolue de Dieu (Ainsi et par emprunts aux cultures païennes environnantes : fariboles sur des allégués satan, anges, démons telle Lilith, culte des tombes alors même que formellement interdite (Lévitique 19:31 **al tifnou él a ovoth**), ou autres fadaïses telle le Golem, ou autres rav magiciens, utilisation des astres pour des toutes balivernes ou manipulation grossière de la guematria (numerologie) à des fins de fond de commerce et j'en passe. **alors même que tout cela est expressément condamné par la Torah***

Sauf à raisonner comme les trois magots, (ne rien vouloir lire, ne rien vouloir en entendre et ne rien vouloir en dire) et sauf à refuser d'admettre que la doctrine supérieure mosaïque a été bafouée par ceux là même censés la défendre par une barrière non mise face à toute dérive (Pirké Aboth : Assou seyag la Torah - « Faites une berrière à la Torah ») il est difficile de continuer de faire l'impasse sur la plus étrange coïncidence et concordance que tous les malheurs du peuple (exils successifs etc...) ont tous été prophétisés en avertissements répétitifs, tous concordants, et avec des détails si précis qu'ils en sont glaçants (décrits par la Torah, puis repris en écho par certains prophètes) toutes prédictions vérifiées comme survenues depuis, exactement comme annoncées.

VOICI UN EXEMPLE DE DISCREDIT DU MESSAGE DIVIN DE PAR CERTAINS RABBINS DU TALMUD

*J'écrirai un jour sur les si nombreuses inepties talmudiques qui discréditent le **CHEM**.
Je vous en donne ce jour un simple échantillon extrait (parmi des cents) du Talmud :*

*« Adam engendra aussi des esprits, des démons, des diables nocturnes » (Traité Eroubin 18b)
Et ces mauvais esprits sont soumis à une évolution. La voici : « l'hyène mâle devient au bout
« de sept ans une chauve-souris; la chauve-souris, après sept ans devient un vampire, le
« vampire après sept ans devient une ortie ; l'ortie après sept ans, devient une épine et l'épine
« après sept ans devient un démon (Traité Baba Kama 16a)*

Or ce qui est désespérant, c'est que le milieu orthodoxe prétend mordicus que le Talmud rabbinique dans sa totalité vaut parole divine (sic) (Loi orale -Pirké aboth)

C'est là un bel exemple de distorsion du message du Rouleau qui, pour le troisième commandement, salit l'image de notre foi qu'elle discrédite et qui est jugée par les tables comme IMPARDONNABLE

Nous étudierons plus loin des illustrations anticipées et précises du Rouleau sur des déviances passées en de tels contre-exemples impardonnables.

IV – (NB4) Le sens de **CHAV**

De même, le mot **chav** a un spectre très étendu et sa désignation va bien au delà du simple « mensonge » qui, lui, se dit **chékér** . C'est un thème très vaste que le **chav** .

Il pose les limites à définir du vrai et du faux, du bien et du mal.

Aussi, pour appréhender tout ce que sous-tend ce vocable très riche de sens et d'interrogations qu'il génère, je vous renvoie à la série de quatorze articles que j'ai mis en ligne en réflexions et interrogations sur ce thème,

Lien : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/etudes.htm>

Mais pour les lecteurs pressés je renvoie à son abstract de simple survol très sommaire

Lien : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.03.15.pdf>

V – (NB5) Le sens de **LO YINAKE**

Il signifie que Dieu « **ne dédouanera pas** » il « **ne donnera pas son absolution** »
« **n'exemptera pas** »

Ce sens ressort clairement de divers versets concordants du Rouleau. Tels que dans :

(**Genèse 24, 41**) " Alors tu seras **absous** de mon serment " (az **tinaké** mé alati)

(**Exode 21, 28**) " Alors le propriétaire sera **absous** " (baal **naki**)

(**Deuté. 19:10 + Deuté. 21:8 + Deuté. 27:25**) " Le sang **innocent** " (dam **naki**)

(**Deuté. 24:5**) le nouvel époux sera **exempté** (**naki** yieyié) de faire l'armée"

Ainsi, faisant dérogation aux propos antérieurs de prédisposition divine à la clémence:

Est à exclure tout ce qui déshonore le message structurel du Rouleau, en **institutionnalisant** des fadaises ou des immoralités (tohévoth) prétendues validées en faux par la religion, ou en tolérant collectivement des crimes ou des comportements humainement indignes et prétendus, là encore, exercés et dictés en Son Nom,

Alors, et en ces cas, **point d'impunité à attendre de la justice divine** pour ces fautes collectivement admises et avec, à la clé, tôt ou tard, l'exécution d'une sanction annoncée en avertissement répété.

Conclusion de ce premier entretien préparatoire :

En somme, dans le judaïsme, la justice divine ne saurait être synonyme d'un laxisme aveugle et bisounours et d'une absolution automatique et d'avance acquise, pour toutes les fautes, mais sans distinction et quelqu'en soit le degré de gravité.

Certaines fautes sont annoncées comme étant d'avance définitivement exclues de toute automaticité de pardon, ni ne sauraient échapper à de dramatiques sanctions prophétisées.

Or c'est à tout cela, à ce concept fondamental de la proportionnalité dans la graduation des sanctions potentielles, que les récits antérieurs du décalogue tenaient à nous préparer pour nous sensibiliser, là aussi, à ce commandement.

C'est donc ce que maintenant, après bien avoir appréhendé le vocabulaire employé, nous sommes mieux à même d'aborder, quant aux illustrations bibliques antérieures, en toute connexité.

(DEUXIEME PARTIE DU TROISIEME COMMANDEMENT DANS L'ENTRETIEN SUIVANT)